

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

PREFECTURE DE POLICE
Direction des Transports et de la protection
du public – Sous-direction des
Etablissements Recevant du Public
12-14 Quai de Gesvres
75004 PARIS

Paris, le 28 mai 2024

Affaire suivie par : Louis Lenfant
louis.lenfant@dauphine.psl.eu
06 12 16 09 81

Objet : **UNIVERSITE PARIS DAUPHINE SISE PLACE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY -
75016 PARIS
DEMANDE d'AVIS RETRAIT DESENFUMAGE AMPHITHEATRE 10 et 11
(RAR n° 2C16330507126)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la sécurité incendie et plus particulièrement des dispositions concernant le désenfumage des amphithéâtres 10 et 11 de l'université Paris Dauphine, nous demandons le retrait du désenfumage de ces 2 amphithéâtres commandés par un Dispositif de Commande Manuel situé au PCS (hors S.S.I). En complément de mon courrier du 8 mars 2024 et de nos échanges lors de la commission de sécurité du 24 avril 2024, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les précisions sur le niveau moyen des seuils et la largeur des dégagements situés devant les amphithéâtres 10 et 11.

La cote de l'altimétrie devant les amphithéâtres 10 et 11 est à 44,01 m NGF, (elle est identique pour la sortie de l'amphithéâtre 1 et salle de sport) ;

La cote de l'altimétrie sur l'avenue de Pologne est de 47,85 m NGF ;

Soit un Niveau Moyen des Seuils de 45,93 m NGF.

La largeur du dégagement devant les amphithéâtres est de 3,95 m.

Au vu des différents points énoncés ci-dessus, nous vous sollicitons pour effectuer le retrait des installations existantes de désenfumage des Amphithéâtres 10 et 11 et restons disponibles pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Florence GELIN

Directrice Générale des Services